

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019**POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2018**

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M LABONNE JULIEN
OU MME CASSAGNE MAEVA
CHEZ M JOLIVET ROGER
514 CURTOT
33650 SAINT MORILLON

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 : 30 05 191 112 112 C
Déclarant 2 : 30 12 699 782 148 C
Revenu fiscal de référence : 29665
Référence du document : 19 A6 5089654 14
Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
CHEZ M JOLIVET ROGER
514 CURTOT
33650 SAINT MORILLON
Numéro FIP : 330 57 82 0983998789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 06/05/2019

Votre situation**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

0 €

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée par le crédit d'impôt modernisation recouvrement.

Vous retrouverez plus d'information à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ➔ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.
- ➔ **Sur place :** Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	21472	19706	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5359	- 6154	
Salaires, pensions, rentes nets.....	16113	13552	29665
Revenu brut global.....			29665
Revenu imposable.....			29665
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		1363	
Décote.....	-	948	
Réduction sous condition de revenu.....	-	83	
Impôt sur le revenu net avant corrections.....			332
Impôt total avant crédits d'impôt.....		332	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant calculé	Montant retenu	
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement.....	332	332	- 332
Montant net de votre imposition.....			0
<hr/>			
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
<hr/>			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			29665